



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de Rennes

MAIRIE

de

35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ

Tél. 02.99.55.20.23

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 JANVIER 2022**

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

L'an deux mil vingt-deux, le 31 janvier à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par message électronique, individuellement le 25 janvier 2022 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-et-un à la salle polyvalente (boulevard du stade) de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme. Anne-Laure DUVAL, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉРАН, Mme. Marie-Annick BRUEZIERE, Adjoint, M. Jean-Paul BERJOT, Mme. Anne-Sophie BLOT, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme. Virginie DUMONT, M. Serge FRALEUX, M. Claude GENDRON, Mme. Carole HAMON, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M. Pascal MAUDET-CARRION, Mme. Sandrine METIER, Mme. Manuela PINEL, M. Michel RAVAILLER, M. Alain VASNIER, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,

ABSENTS : Mme. Pascale VITRE. Pouvoir à M. BERJOT
Mme. Camille BOSSARD, pouvoir à M. RICHARD
Mme. Liliane LUBARSKI, pouvoir à Mme. MASSON
M. Eric LEMONNIER, pouvoir à Mme. DUVAL
M. Jean-Robert PAGES, pouvoir à Mme. METIER
Mme. Valérie BRO SSE, pouvoir à Mme. HAMON

Secrétaire de séance : Mme. MASSON, assisté de M. CHICHIGNOUD, DGS

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h40.

DÉLIB°	OBJET	VOTE
CM.2022. 001	<u>Objet : Petites Villes de Demain – Adhésion au dispositif</u> La commune a été retenue par la Préfecture pour intégrer le programme Petites Villes de Demain, réservé aux communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité dans leur bassin de vie, pour renforcer sa fonction de centralité (mise en œuvre de projets structurants). <u>Décision : Avis favorable</u>	Unanimité
CM.2022. 002	<u>Objet : Bibliothèque : Salon du Livre 2022 : Subvention CD35</u> La commune coordonne le travail de 6 bibliothèques limitrophes pour préparer l'édition 2022 du Salon du livre pour déployer des actions culturelles auprès des publics scolaires, familiaux et de loisirs. Le total est de 4 600 € TTC, dont 50% de subvention du Conseil Départemental (2 300 €), 175 € pour les communes de Gahard, Saint Germain sur Ille, Médard sur Ille, Vieux-Vy sur Couesnon, et Andouillé Neuville et 500 € pour Saint Aubin d'Aubigné <u>Décision : Avis favorable</u>	Unanimité

<p>CM.2022.003</p>	<p><u>Objet : Assainissement : Avenant 2 à la DSP</u></p> <p>Un avenant n°2 au contrat de DSP (signée avec la SAUR le 19 février 2018 est proposé pour prendre en compte l'impact significatif de l'arrêté national du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19 ».</p> <p>Les évolutions tarifaires pour les abonnées sont les suivantes :</p> <p>Abonnement annuel (€HT par logement ou logement) 2018 : 28.00 € - 2021 :29.65 € - 2022 (avenant) 31.06 €</p> <p>Prix au m3 assujettis hors TVA 2018 : 0,8880 € - 2021 : 0,94 € - 2022 (avenant) : 0,9962 €</p> <p>L'abattement de 50% pour les 30 premiers m3 annuels est conservé.</p> <p>Décision : Avis favorable</p>	<p>Unanimité</p>
<p>CM.2022.004</p>	<p><u>Objet : Patrimoine – Cession d'un appartement au-dessus de La Poste</u></p> <p>L'assemblée est informée que l'appartement situé au-dessus de La Poste est vide de locataire depuis juin 2021.</p> <p>Il est proposé de lancer la cession de ce bien immobilier qui ne présente pas d'intérêt direct pour la commune (situé à l'étage sans ascenseur, il ne peut accueillir de service public).</p> <p>Décision : Avis favorable</p>	<p>Majorité de 21 « Pour » (Majorité) et 6 « Contre » (opposition)</p>
<p>CM.2022.005</p>	<p><u>Objet : Environnement : Etang communal : nouveau règlement</u></p> <p>En complément du règlement de l'étang communal approuvé lors du conseil municipal du 1^{er} avril 2019, il convient de préciser que la carte fédérale est obligatoire pour y pêcher.</p> <p>Décision : Avis favorable</p>	<p>Unanimité</p>
<p>CM.2022.006</p>	<p><u>Objet : Personnel : Règlement Intérieur de la collectivité</u></p> <p>Il est proposé de valider le Règlement Intérieur de la collectivité.</p> <p>Le document a été préparé par un groupe d'élus et d'agents et a été présenté au Comité Technique local lors de sa séance du 16 décembre 2021. L'avis a été favorable.</p> <p>Décision : Avis favorable</p>	<p>Unanimité</p>
<p>CM.2022.007</p>	<p><u>Objet : Personnel : Mise en œuvre du temps partiel à la demande d'un agent</u></p> <p>Il est proposé de valider le cadre à d'éventuelles demandes de temps partiel.</p> <p>Le document a été préparé par un groupe d'élus et d'agents et a été présenté au Comité Technique local lors de sa séance du 16 décembre 2021. L'avis a été favorable.</p> <p>Décision : Avis favorable</p>	<p>Unanimité</p>
<p>CM.2022.008</p>	<p><u>Objet : Personnel : Modification du tableau des effectifs</u></p> <p>Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agent d'entretien des Espaces Verts - Agent d'entretien des Bâtiments - Responsable du Périscolaire et de l'accueil de loisirs municipal <p>...il est proposé à l'assemblée la création de</p> <ul style="list-style-type: none"> - deux emplois « d'Adjoint technique territorial », - un emploi « d'Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe », <p>...tous trois à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 01 février 2022.</p> <p>Décision : Avis favorable</p>	<p>Majorité de 21 « Pour » (Majorité) et 6 « Contre » (opposition)</p>
<p>CM.2022.009</p>	<p><u>Objet : Personnel : Dépenses avancées – Remboursements d'agents</u></p> <p>Il convient de procéder à deux remboursements de frais engagés par des agents (45.20 € pour le premier, 49.28 € pour le second)</p> <p>Décision : Avis favorable</p>	<p>Unanimité</p>
<p><u>Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2021</u></p> <p>Décision : Adopté sans modification</p>		<p>Unanimité</p>

Délégations au Maire :

- DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner (entre le 03/11/2021 et le 12/01/2022))

- YE 265, située 7 Rue de Molène
- AD 251 et AD 253, situées 17 Bis Rue de Rennes
- AB 232, située 1 Rue d'Antrain
- AA 128, située à Thorial
- AA 122, située à Thorial
- AA 127, située à Thorial
- AB 179, située 10 Rue du Presbytère
- AC 418, située 25 Rue de Saint-Médard
- AB 239, située à 2 Rue du Château d'Eau
- AC 139, AC 140, AC 141, AC 142, situées 1 Place de l'Eglise
- AC 277, située 26 Rue des Béloces
- AC 433, AC 434, AC 436, AC 437, AC 438, AC 439, AC3, situées Rue de Saint-Médard
- AD 87, située 2 Rue d'Antrain
- AC 139, AC 140, AC 141, AC 142, situées 1 Place de l'Eglise
- AB 293, située 3 Rue d'Anjou

- Dépenses engagées :

Nom	Objet	Montant	Date
CALVEZ ELECTRICITE	Illuminations de Noël	1 978,82	22/11/21
MAJUSCULE	Equipements école matern.	346,87	01/12/21
WURTH FRANCE	Matériel / illuminations Noël	1 319,16	01/12/21
MANUTAN	Mobilier école élémentaire	301,80	07/12/21
M'ENFIN	Livres bibliothèque	660,29	07/12/21
PEPINIERES JEAN	Plantations	3 594,14	07/12/21
SA NATHAN	Meubles école maternelle	701,00	15/12/21
LNTP	Canivaux descente/ voirie stade Thorial	714,36	16/12/21
PIERRE LE GOFF	Fournitures restaurant scolaire	1 116,11	16/12/21
PAUL LAMBERT	Cloture pour stade Thorial	1 797,59	16/12/21
ANGAU AND CO	Inauguration salle Erminig	1 927,20	16/12/21
SARL SDU	Jeu ressort	2 355,89	16/12/21
COMAT&VALCO	Equipements étang et barrière CS Thorial	6 984,00	16/12/21
EUROVIA BRETAGN	Voirie Route de Belle Lande	51 185,60	16/12/21
H.C.ENVIRONNEMENT	Traitement dératisation des réseaux EU - EP	1 027,98	17/12/21
SAS LE POTELET	Potelets pour voirie	1 125,00	20/12/21
SAS CISE TP OUEST	Centre-bourg : Sondage mécanique réseaux	2 356,80	23/12/21
SA MANUTAN	Armoire école élémentaire	514,82	31/12/21
SA NATHAN	Meubles école maternelle	1 030,00	03/01/22
SARL CAP	Installation pneus tracteur	1 334,88	03/01/22
SARL NATHIS	Rambarde salle Erminig	1 497,60	03/01/22
SAS SACPA	Contrat de fourrière animale annuel	4 106,75	05/01/22
SAS A.D. DE L'OUEST	Moniteur commande portail école maternelle	958,80	07/01/22
ART CAMP	Battant cloche n°4	1 290,00	07/01/22
SAS SEGILOG	Installation parapheur visa factures	3 138,00	07/01/22

- Souscription d'une ligne de trésorerie : 500 000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne ; (lan du 18 février 2022 au 17 février 2023, taux 0.22%, taux de non utilisation de 0.10 %, frais d'engagement de 500€),

Calendrier des prochains Conseils municipaux (à confirmer)

- Lundi 21/02/2022 (dont les comptes administratifs et les comptes de gestion)
- Lundi 14/03/2022 (dont le Rapport d'Orientations Budgétaire)
- Lundi 04/04/2022 (dont le vote des budgets et des taux)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Publié et affiché en mairie, à SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ, le 3 janvier 2022, conformément à l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Jacques RICHARD,
Maire